

Fonctionnement de la Restauration scolaire – Année 2026/2027

Chers Parents,

L'établissement vous présente les modalités d'organisation, d'accès et de facturation du service de restauration proposé aux élèves. Ce document constitue le cadre de référence applicable pour l'année scolaire 2026/2027.

1. Les lieux de restauration

1.1 Restaurant Brasserie du 3^{ème} étage du bâtiment A

Plateau repas traditionnel comprenant une entrée, un plat, un fromage *ou* un dessert et de l'eau.

Pour le plat principal, les élèves peuvent choisir entre de la viande, poisson ou un plat végétarien, accompagné d'un féculent et d'un légume.

Ils disposent également d'un large choix d'entrées et de desserts en libre sélection.

1.2 Boutique du Chef du rez-de-chaussée du bâtiment C

Restauration rapide : pasta box, encas chauds, sandwichs, desserts, boissons.

2. Les régimes de restauration

✓ Elèves demi-pensionnaires (3, 4 ou 5 jours par semaine)

Les élèves demi-pensionnaires doivent respecter leur forfait et peuvent déjeuner, soit

- Au Restaurant Brasserie.
- Ou à la Boutique du Chef.

Choix des jours de présence

Les élèves inscrits en formule 3 ou 4 jours doivent indiquer leurs jours de présence **avant le VENDREDI 18 SEPTEMBRE 2026** dans le formulaire ci-joint à retourner au service comptabilité. Ces jours sont **définitifs pour l'année scolaire**. Aucune modification ne sera acceptée en cours d'année.

✓ Elèves externes

Les élèves externes peuvent déjeuner au Restaurant Brasserie ou à la Boutique du Chef, sous réserve de :

- Réserver leur repas **avant 9h00 le jour même sur École Directe**.
- Avoir crédité leur carte via le porte-monnaie « Boutique du Chef ».

3. Fonctionnement spécifique de la Boutique du Chef

✓ Elèves demi-pensionnaires

Lorsqu'ils déjeunent à la Boutique du Chef, les demi-pensionnaires bénéficient du même tarif que celui du Restaurant Brasserie.

Le repas comprend :

- Un sandwich ou pasta box, une bouteille d'eau de 25 cl et un dessert.
ou
- Un sandwich ou pasta box et une boisson sucrée (type soda).

Tout achat complémentaire (encas, boissons sucrées, ...) au repas défini ci-dessus est :

- Enregistré dans le porte-monnaie « Boutique du Chef » de l'application Ecole Directe. Lorsque le solde de ce porte-monnaie atteint un montant de **-15 €**, aucun achat supplémentaire ne peut être réalisé.

Les parents peuvent consulter les consommations de leur enfant et recharger la carte via École Directe.

✓ **Elèves externes**

Les élèves externes doivent impérativement **créditer leur carte** via École Directe afin de pouvoir effectuer des achats à la Boutique du Chef.

Les consommations sont automatiquement déduites du solde disponible.

Lorsque le solde du porte-monnaie atteint un montant de -15 €, l'élève ne pourra plus se restaurer.

4. **La facturation de la restauration**

✓ **Choix du régime**

Le régime choisi (externe, demi-pension 3, 4 ou 5 jours) est valable pour toute l'année scolaire.

Une modification est possible **jusqu'au VENDREDI 18 SEPTEMBRE 2026**, sur demande écrite à : comptabilite@ozanam.eu (indiquer nom, prénom, classe et régime souhaité).

Passé ce délai, afin d'optimiser la qualité de notre service restauration, aucun changement de régime ne sera accepté.

✓ **Suspension du service**

En cas de non-paiement malgré relance, l'établissement peut suspendre l'accès à la demi-pension, après information écrite aux responsables légaux. Cette mesure ne concerne pas la scolarité de l'élève.

✓ **Remboursement des repas non consommés**

Les repas non consommés ne sont pas remboursés, sauf : absence supérieure à 7 jours sur présentation d'un certificat médical ou en cas de force majeure à la demande écrite des parents au service comptabilité.

L'annulation d'un repas via École Directe **n'a aucun impact** sur la facturation du forfait.

✓ **Facturation annuelle**

La facturation des demi-pensionnaires est établie **fin septembre** pour l'année scolaire complète

Restauration scolaire 2026 - 2027

Coupon réponse à retourner par mail au service comptabilité avant le

VENDREDI 18 SEPTEMBRE 2026

comptabilite@ozanam.eu

Madame / Monsieur :

Responsables légaux de :

En classe de :

⇒ **Choisissent la formule de restauration suivante pour l'année 2026-2027**

REGIME	Prix du repas	Prix annuel
<input type="checkbox"/> Demi-pensionnaire : forfait 5 jours par semaine	6.90 €	1 097.10 €
<input type="checkbox"/> Demi-pensionnaire : forfait 4 jours par semaine	7.00 €	917.00 €
<input type="checkbox"/> Demi-pensionnaire : forfait 3 jours par semaine	7.20 €	712.80 €
<input type="checkbox"/> Externe : Restaurant brasserie ou Boutique du Chef	7.50 €	

⇒ **Pour les forfaits 3 jours ou 4 jours par semaine, merci de cocher les jours choisis :**

Lundi

Mardi

Mercredi

Jeudi

Vendredi

Autorise son enfant à sortir de l'établissement le midi le ou les jours où il ne prend pas son repas sur place.

Le choix du régime est valable pour toute l'année scolaire, aucun changement ne sera autorisé.

Nous vous informons que le lycée décline toute responsabilité pour tout incident survenant en dehors de l'établissement durant la pause méridienne.

Date :

Signatures des responsable(s) légal(aux)

Précédé de la mention « Lu et approuvé »

GRUPE OZANAM LILLE
Lycée privé général et technologique
Frédéric Ozanam

50 rue Saint-Gabriel – 59045 Lille CEDEX
03 20 21 96 50 – lycee@ozanam.eu
www.groupe-ozanam-lille.fr

Établissements privés sous contrat d'association avec l'État